

PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE



a) Modalités de paiement

Un état de compte sera envoyé par transmission électronique (courriel) à la fin de chaque mois à tous les usagers (cette année vue la situation du COVID les états de compte seront envoyés la dernière journée du mois). Les frais de garde et de surveillance des dîneurs sont payables par Internet ou par chèque. Vous devrez effectuer votre paiement à la réception de l'état de compte à la fin du mois ¹.



Il est obligatoire d'effectuer un paiement par enfant (Internet, chèque).

INTERNET

Le paiement Internet est sécuritaire et favorisé. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps.

- 1- Accéder au site Internet de votre institution financière.
- 2- Faire l'ajout d'une facture ou d'un fournisseur.
- 3- Sélectionner le fournisseur, selon votre institution financière.



Attention : il y a également un fournisseur « Marguerite-Bourgeois » pour les effets scolaires. Vous devez donc choisir le bon fournisseur pour les services de garde, selon le tableau :



| | NOM DU FOURNISSEUR |
|---------------------|---|
| Banque de Montréal | CSS Marguerite-Bourgeois – Service de Garde |
| Banque Laurentienne | CSS MARGUERITE-BOUR. S-GARDE |
| Banque Nationale | CSS MARGUERITE-BOURGEOYS (SERVICE DE GARDE) |
| Banque Royale (RBC) | CSS MARGUERITE-BOURGEOYS SERV-GARDE |
| Banque Scotia | CSS MARGUERITE-BOUR. S-GARDE |
| Banque TD | Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois service de garde |
| Caisses Desjardins | CSS Marguerite-Bourgeois – Service de garde |
| CIBC | CSS MARG.BOURG. SERVICE GARDE |
| Tangerine | Css Marguerite-bourgeois-service De Garde |

- 4- Inscrire le numéro de référence indiqué sur l'état de compte de votre enfant pour le service de garde ou de surveillance des dîneurs, et ce, sans espace. **Le numéro contient 18 caractères alphanumériques et commence par SG.**
- 5- Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière. Prévoir un délai de 3 à 5 jours pour le traitement de votre paiement.

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre paiement Internet, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de votre institution financière.

¹ Veuillez noter que le service de garde d'une école peut exiger que les parents paient le service au début de chaque mois, sans contreviener à aucune loi applicable (art.188 à lire avec l'article 192 de la Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, chapitre P-40.1).